TERRAINS VAGUES : ET SI NOUS LES GÉRIONS DURABLEMENT ?

Un terrain bien entretenu, un atout pour la biodiversité et pour notre qualité de vie !





« Nu terin, nu responsabilite »

MAUVAIS ENTRETIEN :
DES RISQUES POUR TOUS !



SANITAIRES :
Prolifération de moustiques et rats (risques de dengue, chikungunya, leptospirose).

SÉCURITÉ & IMAGE :
Risques d'incendie, sentiment d'insécurité, enlaidissement du quartier et dépréciation de la valeur des propriétés.

VOS OBLIGATIONS
EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE

Inspecter régulièrement :
Au minimum tous les 2 à 3 mois, et après chaque forte pluie ou cyclone.

Contrôler la végétation :
Garder l'herbe à moins de 50 cm et élaguer les branches qui dépassent chez le voisin ou sur la route.

Éviter l'eau stagnante :
Nettoyer les drains et retirer pneus, bidons et récipients.

Empêcher les dépôts illégaux :
Poser un panneau « Défense de déposer des déchets – Pa Zet Salte Ici » et éclairer la zone si possible.

Terrain avec bâtiment abandonné :
Sécuriser les accès, éliminer les matériaux dangereux (verre, amiante, métal rouillé), éviter tout risque d'effondrement et informer la Collectivité locale en cas de démolition.



SOLUTIONS DURABLES À PRIVILÉGIER :

- ✓ Utiliser du paillage (feuilles sèches, paille, copeaux) ou un géotextile anti-mauvaises herbes.
- ✓ Planter des couvre-sols à faible entretien comme le vétiver ou la citronnelle (qui repoussent les moustiques !).
- ✓ Cultiver des arbres fruitiers (manguiers, goyaviers, citronniers), des légumineuses ou des fleurs.



QUE DIT LA LOI ?

En vertu de l'Environment Act 2024, de la Local Government Act 2011 et de la Public Health Act 1925, les terrains doivent être maintenus sans constituer de nuisance ou d'« eyesore ».

Les autorités (Collectivités locales, Ministère de l'Environnement, Police de l'Environnement) peuvent émettre divers avis (Eyesore Abatement Notice, Warning Notice, etc.).



EN CAS DE NON-RESPECT :

- Une Fixed Penalty Notice de Rs 20 000.
- Une amende de Rs 60 000 à Rs 500 000 en cas de condamnation.

AGISSEZ VITE !

Prenez si possible des photos/vidéos et contactez vos autorités locales ou la Police de l'Environnement :



Police de l'Environnement :
210 5151 / 210 5252 | WhatsApp : 250 5151

COLLECTIVITÉS LOCALES (du lundi au vendredi, 08:45 - 16:00) :

• City Council of Port Louis	: 4056600 Ext: 1406	mpl.healthdept@intnet.mu
• Municipal Council of Vacoas Phoenix	: 6962975/76/77	mcvp@la.govmu.org
• Municipal Council of Quatre Bornes	: 4548054	mcqb@yahoo.com
• Municipal Council of Curepipe	: 6609776	mcchealthdept@gmail.com
• Municipal Council of Beau Bassin / Rose-Hill	: 4137600 (Voicemail: 4027030)	rosehill@la.govmu.org
• District Council of Black River	: 4013100 (Hotline: 4521502)	brdc@la.govmu.org
• District Council of Savanne	: 6037990	dcsavanne@la.govmu.org
• District Council of Pamplemousses	: 2438300	chiefexecutive.dcp@gmail.com
• District Council of Rivière du Rempart	: 2662095	healthdept.rdr@gmail.com
• District Council of Flacq	: 413-7008	healthfdc@la.govmu.org
• District Council of Grand Port	: 627 4542 / 627 7606 / 627 6575	627 4575 \| dcgp@la.govmu.org
• District Council of Moka	: 4355531 Ext: 101 & 128	ceomfdc@intnet.mu